



*Porte de la tour médiévale*

## La maison de la Trémolière

Au XIIIème siècle il y avait sans doute à cet endroit une maison-tour féodale, dont la porte ogivale placée au premier étage, accessible seulement avec une échelle, permettait de se protéger dans les périodes troublées. Jusqu'au XVIIème siècle la plupart des maisons importantes ont continué à n'avoir que des meurtrières au rez-de-chaussée, même si la porte d'entrée n'était plus au premier étage. Il faut donc bien se dire que ce bâtiment n'avait au rez de chaussée aucune des grandes ouvertures qu'on y voit maintenant.

Cette maison appartenait au début du XIVème à la famille de la Trémolière, et dans son testament du 12 janvier 1343 Géraud de la Trémolière la donne à une communauté de trois chapelains qu'il crée et dote de fonds suffisants pour assurer une mission d'éducation et de charité.

De cette époque là sans doute date la transformation du bâtiment en un quadrilatère entourant une cour faisant cloître, avec une grande porte d'entrée du côté du château et de la ville ; en effet le style du portail en granit mouluré et décoré rappelle beaucoup par son style les sculptures de l'église



*Fenêtre ayant conservé ses dimensions d'origine*

et de l'hospice. Deux petits personnages musiciens terminent la frise de chaque côté de la porte. Au dessus de la moulure de granite qui décorait la façade sur au moins deux côtés se trouvaient des fenêtres à meneaux et croisillons dont trois sont encore repérables : on voit une rangée de pierres étroites qui formaient la barre horizontale du croisillon, mais les meneaux ont été supprimés.

La maison comporte alors au rez-de-chaussée la salle des archives, la cuisine et les chambres des 5 élèves, les lits pour les pauvres de passage, à l'étage les

logements des chapelains, la salle capitulaire et la chapelle. Dans le couloir d'entrée des bancs de pierre permettent aux pauvres de s'asseoir en attendant la nourriture qui leur est servie tous les jours : bouillon et viande (pas de viande bien sûr le vendredi ni pendant le carême)

Comme dans toutes les constructions de cette époque, il ne devait y avoir que de petites ouvertures au rez-de-chaussée, et des fenêtres à croisillons aux niveaux supérieurs ; le grand portail d'entrée, seul point vulnérable, était défendu par la bretèche placée juste au dessus.

En 1382 un cousin de Géraud de la Trémolière, Jean de Blado, donne les fonds nécessaires pour permettre à la communauté de s'agrandir : un nouveau chapelain est nommé, les dons en pain aux pauvres sont augmentés.

En 1386 un autre religieux originaire de La Roquebrou, Mathieu Bardet, assure à la communauté de nouveaux revenus qui permettent de nommer un nouveau chapelain, il seront donc cinq jusqu'à la Révolution.



*Le joueur de cabrette*

En 1791 la population, consciente de tout le bien que faisaient les chapelains, a essayé d'obtenir le maintien de leur activité de bienfaisance et d'éducation, mais n'a pas eu gain de cause.

Le bâtiment, vendu comme bien national, a été acheté par la commune qui y installe la mairie immédiatement, et en 1792 la gendarmerie qui y restera jusqu'en 1830, où elle déménage avenue des platanes.

De 1848 à 1906 l'école primaire publique de garçons y est installée dans les locaux libérés par la gendarmerie, et pour que les salles de classe soient mieux éclairées les fenêtres existantes sont agrandies, et d'autres sont percées ; l'atrium sert de cour de récréation. L'école déménage ensuite dans le grand bâtiment tout neuf construit au bord de la Cère un peu en aval.

De 1892 à 1960 le bureau du juge de paix y est installé : on y accède par la porte située à gauche dans le couloir d'entrée. Par la porte en face on accède à partir de 1906 au bureau des postes, télégraphes et téléphone, qui a pris la place de l'école.

Jusqu'aux travaux de rénovation de 1997 on pouvait lire au dessus de ces deux portes les indications peintes sur l'enduit « poste » et « juge de paix ».La poste a déménagé en 1972 dans ses locaux actuels.

Enfin le presbytère y est installé en 1883 dans la partie Est, il y restera jusqu'en 1999 pour céder la place à la communauté de communes.